# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 20 DECEMBRE 1873. 47me. Année.



DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 20 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN, DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan — bottes, souliers et brodequins.

Par Placide J. Spear, au No 17 rue Baronne — montres, diamants, bijouterie, etc, etc.

Par Vincent & Co. à leur salle d'encan, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane — Linge, chapeaux, lingerie de mousseline, jouets de Noël, porcelaine, tasses, soucoupes, articles de fantaisie, &c.

Par D. E. Murphy, aux Nos 103 et 105 rue des Magasins — jambons et épaules.

☞ Jos Anglade fera, positivement aujourd'hui, la clôture de la vente de diamants, montres, chaînes, bijoux, fusils, revolvers et d'un grand assortiment d'autres des ventes matin, au bureau de prêt sur gages, situé au coin des rues Conti et Bourbon, par le ministère de Placide J. Spear, encanteur. La vente commencera à dix heures, par les articles de vêtement. Si vous voulez faire un bon marché, allez à cet encan.

☞ Aujourd'hui, à 10 heures et demie, M. Placide J. Spear, encanteur, vendra, au No. 17 de la rue Baronne, entre les rues Canal et Common, des pianos, des meubles, des diamants, montres d'or et d'argent des meilleures fabriques anglaises, françaises, suisses et américaines, des chaînes, diverses pièces d'ameublement ; tous articles laissés en gage et non retirés du "Loan Office." Otto Schwanz, propriétaire.

Jambons, Epaules. — Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy, encanteur.

SPECTACLES.

Samedi, 20 Décembre 1873.

OPERA.—A midi, La Cagnotte et les Deux Avengles ; le soir, La Muette de Portici.

ACADEMIE.—A midi, The Old Curiosity Shop; le soir, Grif.


## La Presse de la Nouvelle-Orléans.

Parlant de la Nouvelle-Orléans dont il fait un tableau peu flatteur, notre confrère du *Mobile Register* ajoute ce qui suit :

Pour mettre le comble à tout cela, mardi dernier, le *New Orleans Picayune*, le seul organe pur et non acheté de la population blanche, de la démocratie conservatrice, a été vendu à l'encan et acheté par Warmouth et Weed. Et maintenant, les blancs n'ont pas un seul organe pour faire connaître leurs besoins et pour défendre leurs droits. Tout le reste est pour Kellogg, pour Warmouth, pour le nègre, pour la fusion, pour la destruction de l'unité blanche et pour une division du pouvoir qui livrera la racaille et au pillage les députés du gouvernement de la substance du peuple.

En s'exprimant ainsi à l'égard de la presse de la Nouvelle-Orléans, le *Register*, nous aimons à le croire, n'a eu en vue que les journaux publiés en anglais, sans quoi il eût fait une exception pour l'*Abeille*, qui a la prétention d'être un journal *pur, non acheté* et qui n'est ni pour Warmouth, ni pour Kellogg, ni pour la suprématie du nègre. Nous réclamons pour ce qui nous concerne, contre les allégations trop générales dirigées par notre voisin de Mobile contre la presse orléanaise, laissant aux autres journaux le soin de se défendre eux-mêmes.

A mais cet incident nous fournit l'occasion de dire quelques mots de la publication des journaux à la Nouvelle-Orléans et des changements que cette publication a subis depuis moins de deux ans.

L'*Abeille* porte en tête de ses colonnes les noms de ses deux propriétaires-éditeurs, dont la connexion avec ce journal remonte à une époque antérieure à la guerre de sécession.

En tête de la *Gazette allemande* nous voyons toujours figurer le nom de M. Jacob Hassinger qui en est le propriétaire depuis un assez grand nombre d'années.

Le *New Orleans Republican* ne porte d'autre mention que celles de "Journal officiel des Etats-Unis" et "Journal officiel de la Nouvelle Orléans," mais nous savons par ses émargements aux divers budgets, qu'il est publié par le "New Orleans Republican Printing Company." Le création de ce journal date de la reconstruction et du gouvernement de M. Warmouth, dont il a été l'organe pendant quatre ans, comme il est aujourd'hui l'organe attitré de M. Kellogg.

La propriété du journal le *Times* a toujours été enveloppée d'un certain mystère. M. King, qui l'avait fondé pendant la guerre, n'en a jamais été le propriétaire exclusif, bien que, pendant longtemps, son nom ait paru seul en tête du journal. A la mort de M. King, on a appris que M. Weed était le propriétaire du *Times* pour la plus grande part. Le nom de M. Weed a été substitué à celui de M. King, mais, à différentes époques, il a été allégué qu'une part du journal appartenait au gouverneur Warmouth. Le fait a, il est vrai, été nié.

Peu de temps après l'élection du 4 novembre 1872, la cotorie de la Douane, voulait se débarrasser d'un organe gênant, a fait revivre certaines poursuites contre M. Weed, qui a été déclaré en faillite. Le *Times*, vendu à l'encan, a été adjugé à Mme veuve King, qui, paraît-il, n'avait jamais été complètement désintéressée de sa part de propriété. Pendant quelques mois, le *Times* a paru avec l'en-tête suivant :

MRS. W. H. C. KING.....Proprietor.
M. F. BIGNEY.....Editor.
HENRY GREEN.....Business Manager.

Puis, un beau jour, c'est-à-dire, le 16 février 1873, cet entête a disparu, et, à partir de cette date, le journal a été publié sans aucun nom de propriétaire ni d'éditeur. Nous ignorons donc s'il appartient toujours à madame King ou s'il a changé de propriétaire en tout ou en partie.

Après la guerre de sécession, le *Picayune* était resté la propriété du M. A. M. Holbrook, le seul survivant des anciens propriétaires. En 1872, si nous ne nous trompons, M. Holbrook a vendu ce journal à une association de citoyens formée dans le but d'avoir un organe représentant les vues de la population conservatrice de la Nouvelle-Orléans. Cette association, a eu successivement pour président MM. Gardner, Brickell et Forman, et, bien que la rédaction ait changé, la politique du journal est toujours restée la même. Par suite de l'insuccès pécuniaire de la compagnie, le *Picayune* a été vendu à l'encan ces jours derniers, et adjugé au "New Orleans *Herald* Printing Company."

Cette dernière compagnie s'était formée quelques jours après la vente du *Times* et avait publié, depuis cette époque, le *Herald*, d'abord comme journal du soir, puis, dernièrement, comme journal du matin et du soir.

Les noms des membres du "Herald printing Company" n'ont jamais été publiés.

Le *Mobile Register* prétend voir sous ce voile, MM. Weed et Warmouth, et en cela il ne fait que répéter ce que la rumeur publique disait à l'époque de la création du *Herald*. Nous n'avons pas à nous prononcer sur cette question. La publication du *Herald* étant suspendue, la rédaction de ce journal passe au *Picayune*, dont tous les anciens rédacteurs et employés ont été renvoyés. La nouvelle rédaction du *Picayune* assure que le journal sera conduit d'une façon indépendante, sans la moindre connexion avec aucune organisation politique, coterie ou clique, et elle demande à être jugée par le ton et la teneur de ses articles. Nous ne pouvons que lui donner acte de ces déclarations.

Ainsi, il est un fait à remarquer, c'est que des trois journaux quotidiens publiés en anglais, c'est-à-dire dans la langue officielle du pays, il n'en est pas un seul qui soit publié avec un nom de propriétaire ou d'éditeur responsable. Nous constatons le fait sans commentaires, notre but dans cette notice n'ayant été simplement de présenter un exposé des faits concernant la publication des journaux quotidiens.

CHAUSSURES. — Le Magasin Rouge, au coin des rues Royale et Dumaine, poursuit le cours de ses succès et son secret est le bon marché, secret qui n'appartient pas à tout le monde, mais dont les acheteurs profitent. Ce fameux Magasin Rouge annonce aujourd'hui dans nos colonnes, que pour les fêtes il maintiendra ses prix aux prix d'encan, bien que ses chaussures soient solides, supérieurement confectionnées et du dernier genre.

## Remise du "Virginius."

Conformément aux conventions arrêtées entre le Secrétaire d'Etat Fish et l'amiral Polo, le steamer *Virginius*, dont la capture par un navire de guerre espagnol, avait failli amener une guerre entre les Etats-Unis et l'Espagne, a été remis au navire de guerre fédéral, *Dispatch*, le mardi 16 décembre 1873, dans le port de Baïa Honda, sans autres témoins que les officiers et les équipages des deux navires de guerre employés pour cette remise, un correspondant de la *Tribune* de New-York et quelques pêcheurs cubains qui ne paraissaient pas se douter de l'importance du fait qui se passait sous leurs yeux.

Le cérémonial a été aussi simple que possible. Le *Virginius* avait été amené de la Havane à Baïa Honda par la frégate espagnole *Isabella la Catolica* et laissé à la charge d'un sloop de guerre, la *Favorita*. Le steamer *Dispatch*, commandant Whiting, chargé de recevoir la prise, est parti de Key West le dimanche et est venu, le lundi, jeter l'ancre à 400 yardes du *Virginius*.

Le mardi matin, à neuf heures, conformément à des arrangements arrêtés la veille entre les deux commandants, le drapeau américain a été hissé à bord du *Virginius*, et le commandant Whiting, accompagné du lieutenant Marix, est monté à bord, où il a trouvé le commandant espagnol De La Camara, qui s'est avancé vers lui et l'a salué. Les officiers ont lu leurs instructions respectives et le capitaine De La Camara a déclaré que, "conformément aux ordres de son gouvernement, il avait l'honneur de remettre le steamer *Virginius* aux autorités américaines." Un reçu lui a été donné par le capitaine Whiting, et, après l'échange de quelques mots de politesse, le commandant espagnol est descendu dans son embarcation, laissant le *Virginius* au pouvoir des officiers du *Dispatch*.

Les machines du *Virginius* étant en mauvais état, ce steamer a dû être remorqué jusqu'à Tortugas où il a dû être approvisionné et muni de charbon, pour être conduit par l'équipage que le *Dispatch* a mis à bord, dans un port du Nord, le gouvernement ayant donné des ordres précis pour que le *Virginius* ne fût pas conduit à Key West. On croit que Norfolk est le port choisi pour la réception du steamer rendu. Le choix du port avait une certaine importance, puisque diverses questions doivent être soumises à la cour fédérale dans la juridiction de laquelle se trouve le port où doit entrer le *Virginius*.

Une dépêche dit que les prisonniers survivants de l'expédition ont été ramenés à Santiago, où ils seront rendus à des officiers américains le 25 décembre seulement.

Le même jour, le pavillon américain sera salué de 21 coups de canon à Santiago de Cuba, et un salut semblable sera tiré du Morro Castle à la Havane.

Nous espérons que rien ne viendra empêcher l'accomplissement de ces dernières conditions d'un arrangement, qui laisse certainement des mécontents des deux côtés, mais qui, aux yeux des gens sages et modérés des deux nations, est plus satisfaisant qu'un recours aux armes, qui eût entraîné des conséquences incalculables et qui eût coûté cher aux deux pays.

BANQUE D'AMERIQUE.—Les actionnaires de cette banque se sont réunis le 17 du courant et ont élu pour l'année 1873-74 une liste de directeurs dont on trouvera les noms plus loin. Cette liste est parfaitement composée, et nous ne doutons pas que les membres choisis pour diriger les affaires de cette institution ne soient à même, par leur position, leur honorabilité et leur expérience, de lui maintenir la confiance qu'elle a su inspirer jusqu'ici.

Dans une réunion des directeurs, qui a eu lieu le lendemain, M. A. M. Fortier a été unanimement réélu président.

BAS PRIX OU LA RARETE DE L'ARGENT.—Telle est la raison qui a engagé M. G. Lavie, rue du Canal, No. 122, à baisser de 25 pour cent le prix de ses belles marchandises, et cette baisse durera tout le temps des fêtes. M. Lavie a une magnifique stock de chemises Charvet, et une immense variété d'articles de fantaisie, entre autres des objets d'art en bronze, cristaux, boîtes, etc., tous excellents à donner comme cadeaux de noël et du jour de l'an. Toutes ces marchandises sont fraîches, nouvelles et d'une rare élégance. Nous les recommandons aux amateurs qui veulent se distinguer comme donneurs d'étrennes.— On en trouverait difficilement de plus belles et de plus brillantes et à meilleur marché.

GANTS DE PEAU—JOUETS—NOUVEAUTES. —Si vous voulez acheter de beaux gants de peau d'agneau ou de chevreau, à 1 ou 2 boutons, allez au grand dépôt de MM. Guéblé & Nippert, où vous en trouverez une immense choix à très bas prix. Si vous voulez acheter des gants pour étrennes allez encore chez MM. Guéblé & Nippert, qui en ont un assortiment magnifique. Enfin si vous voulez avoir des nouveautés variées, élégantes et rares, allez encore au même dépôt où tout ce que vous pourrez désirer vous sera offert à très bon marché. Surtout voyez l'annonce pour le prix des gants que nous annonçons.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Meschacébé* de St-Jean-Baptiste :

"Le Mississipi monte rapidement depuis quelques jours et le bois de dérive abonde. Ce sera la récolte la plus claire de l'année et si la population meurt, elle mourra de faim plutôt que de froid. Ce montage est fort opportun pour employer les bras nombreux qu'une trop courte récolte laisse oisifs et pendants.

"Le corps de M. Prudent Fanchenx, qui s'était noyé le 20 novembre dernier, à St-Jacques, a été retrouvé flottant sur le fleuve, lundi 15 décembre, en face de l'habitation Deganne, et rendu à la famille du défunt.

LES FRANÇAIS NATURALISÉS ET LE SERVICE MILITAIRE EN FRANCE.—On écrit de Washington, en date du 12, au *N. Y. Times* :

"Dans une récente dépêche adressée au département d'Etat, M. Washburne, ministre des Etats-Unis en France, dit que les Français naturalisés Américains retournent en France sont souvent soumis à des poursuites judiciaires et à des frais considérables. Les lois françaises sur la matière sont très claires. M. Washburne n'a pas à se plaindre de la manière dont ces lois sont appliquées.

"Lorsqu'il est prouvé devant un tribunal civil que l'intéressé a perdu sa qualité de citoyen français, il ne peut servir dans l'armée française ; et s'il est prouvé en outre qu'il a perdu cette qualité dans le but d'échapper à la conscription, il est passible d'une amende de 500 francs et d'un emprisonnement de un an. Si, après l'échange de quelques mots de politesse, le commandant espagnol est descendu dans son embarcation, laissant le *Virginius* au pouvoir des officiers du *Dispatch*.

THEATRE DE L'OPERA.—Aujourd'hui, à midi, Matinée. On donnera *La Cagnotte*, comédie en quatre actes, et *Les Deux Aveugles*, opérette en un acte.

Ce soir, seconde représentation de *La Muette de Portici*, avec MM. Davoyod, Guéymard, De Quercy, Duplan, Mmes Lagye et Beaurgard.

Dimanche *Barbe-Bleue* et *Les Femmes qui pleurent*, comédie en un acte.

Lundi prochain reprise de *Charles VI*, grand opéra en cinq actes, d'Halévy.

A l'étude : *La Fille de Mme Angot*.

SYLVESTER LARNED INSTITUTE. — Une soirée musicale et littéraire a été donnée, hier soir, par les jeunes demoiselles élèves de cet établissement d'éducation, en présence d'une foule considérable de parents et d'amis. Le programme se composait de récitations et compositions en anglais et en français et de morceaux de piano et de chant. Les jeunes élèves se sont acquittées de leur tâche de façon à faire honneur à leurs professeurs et nous regrettons de ne pouvoir donner un compte-rendu détaillé de cette charmante soirée. Mais nous devons une mention particulière à l'exécution tout artistique de plusieurs morceaux de piano, notamment des deux quatuors de *Zampa* et de *Semiramide*. La façon brillante dont ces deux morceaux ont été rendus, parle hautement en faveur de l'excellente méthode et du zèle qu'apporte dans son enseignement, le professeur de piano de l'Institut, Mme Herr, qui a, depuis longtemps, la réputation d'être une des pianistes les plus distinguées. Sa fille, Mlle Marie Herr, qui l'assiste dans l'enseignement du piano, a contribué au succès de ces quatuors et nous avons regretté de ne pouvoir l'entendre cette année dans un solo.

LA PERTE DE LA VILLE DU HAVRE.—Le *World* reproduit le récit de la perte de la *Ville du Havre*, tel qu'il a été donné par les journaux de Londres, il accompagne ce récit des réflexions suivantes :

"La relation publiée établit clairement que depuis le moment du choc qui a démoli le flanc du navire, son capitaine et ses officiers ont agi avec promptitude et avec courage. La chûte des mâts, l'écartement des premières chaloupes mises à la mer, les cris perçants des morts et des blessés qui se trouvaient dans ces embarcations, toute cette terrible scène aurait bien pu épouvanter de bons marins et leur faire perdre la tête. Et cependant, après les douze minutes qu'il se sont écoulées avant la disparition du steamer, deux chaloupes ont été heureusement mises à flot par ordre du capitaine. On nous dépeint le capitaine Surmont debout sur la dunette, où il demeura jusqu'au dernier moment la terrible scène qui l'entourait, d'agonie et de mort qu'offrait le pont ; on nous le dépeint s'enfonçant dans les flots, comme Herndon, avec son navire, le noble marin français est revenu à la surface pour être recueilli avec d'autres survivants par les chaloupes restées à flot. Si le capitaine peut établir que les manœuvres de la *Ville du Havre* avant la collision n'ont pas été fautives, il ne devra pas regretter d'être sauvé."

On publie dans la lettre de M. C. Borrite Waite, un des passagers, où il est dit que le capitaine Surmont et son équipage se sont admirablement conduits. Nous n'en avons jamais douté. C'est avec un vif plaisir que nous enregistrons des témoignages qui ne font que rendre justice à de braves marins français.

(*Messager franco-américain.*)

CHAMPAGNE, VINS, LIQUEURS ET PROVISIONS.—Nous appelons l'attention des consommateurs sur l'annonce de la maison J. B. Solari & Son, rue Royale, 45, qui a reçu par le steamer "Saxonia" du fameux champagne Goulet, et par d'autres arrivages, des vins de Bordeaux, de Bourgogne et d'Italie, des vins du Rhin, des liqueurs fines, un grand envoi d'articles alimentaires très fins et très recherchés, des fruits au jus et un lot considérable de marrons. La maison Solari a triplé ses affaires depuis quelque temps et nous pouvons la recommander comme une des plus importantes et des meilleures maisons de commerce de la ville.

☞ Pour faire passer les démangeaisons de tête, usez du "Vegetable Sicilian Hair Renewer" de Hall. C'est un sûr moyen de guérison.

LA LOTERIE

Au Profit de la Famille du Capitaine Fry.

AUX EDITEURS DE L'ABEILLE :

Messieurs,

Veuillez, dans votre numéro de samedi, faire savoir que le buggy mis en loterie, par D. M. Hollingsworth, au profit de la famille du feu capitaine Joseph Fry, sera exposé à l'académie de Musique, samedi et dimanche. Tout le monde pourra l'examiner et laisser un numéro pistrin entre les mains du Col. Bidwell, pour s'assurer une chance. Si le buggy vient à être gagné par une dame et que celle-ci préfère un phaéton à poney, le changement aura lieu.

D. M. HOLLINGSWORTH.

☞ Il y a économie à employer la poudre à levain de Dunham. Pour la pureté et la force, elle n'a pas d'égale.

Décédé hier soir, à 9 heures et demie, ALFRED ROUSSET, âgé de cinquante trois ans. Ses amis et connaissances sont invités à lui rendre les derniers devoirs qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, 226, rue des Remparts, entre Philippe et Ursulines.

De la part de sa famille.

Décédé hier, à 6 heures du matin, A. P. TISSOT, à l'âge de vingt-trois ans. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu à 4 heures précises cette après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence à l'encoignure des rues Ste-Anne et Royale.

Société de Bienfaisance Mutuelle du Peficon.

Les Officiers et Membres sont requis de se réunir à la Salle de l'Association No 9 rue St-Louis, coin Passage de la Bourse, ce lundi 20 du courant, à trois heures P. M. précises, pour assister aux funérailles du frère Sociétaire ALBERT P. TISSOT, décédé à l'âge de vingt-trois ans, natif de la Nouvelle-Orléans, Lne.

La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre : A. TISSOT, Président.
20déc—1f DE EMILE BROUSSING, Secrétaire

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré à la Cathédrale St-Louis, SAMEDI, 20 courant, à huit heures du matin, pour le repos de l'âme de FRANÇOIS VINCENT. Les parents et ses amis sont priés d'y assister.

De la part de sa veuve et de son neveu.


ENTREPOT DE TAPIS
ET DE TOILES CIREES.

ELKIN & CO.,

108.....RUE DU CANAL.....108

REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de—

TAPIS anglais, Velours et Bruxelles ;
TAPIS ironis plis et Ingrains ;
TOILES Cirées de toutes largeurs ;
STORES, Cornices, &c., qu'ils offrent à très bas prix.

16 sept—3mPP

Encoignure Royale et Dumaine,

CHAUSSURES!
CHAUSSURES!!
CHAUSSURES!!!
BON MARCHE,

—AU—

PRIX D'ENCAN, POUR LES FETES,

—AU—

Magasin Rouge,

Encoignure Royale et Dumaine,

M. LION, Agent.

MANTEAUX. MANTEAUX,

Ayant acheté le stock entier de

Manteaux pour Dames

D'un des plus vastes magasins en gros du pays, je les offre instantanément à un prix extraordinairement bas, afin d'en assurer les ventes rapides.

Les prix sont de $1.50 et au-dessus

La confection de ces mêmes Manteaux coûterait deux ou trois fois le prix qu'on en demande aujourd'hui.

S. ALEXANDER,
MAGASIN ROUGE No 7,
Marché Français.


## Défense de M. Schneider.

Lettre des Administrateurs de la Ville.

HOTEL-DE-VILLE, le décembre 1873.

Nous, soussignés, maire, administrateurs du commerce, des améliorations, des assessements, de la police, des comptes publics, des water-works et des édifices publics, ayant lu, dans le New-Orleans *Times*, un article diffamatoire contre l'honorable Louis Schneider, administrateur des finances, avons considéré qu'il est de notre devoir d'apposer les faits dont il est question dans cet article et de montrer jusqu'à quel point les insinuations et les accusations qui s'y trouvent, sont fausses.

Nous agissons ainsi pour notre digne collègue et pour nous-mêmes. Il importe que nous établissions comment l'administrateur des finances a été calomnié ; il importe pour nous de démontrer que nous ne sommes comptables d'aucune complicité quelconque ; il importe que le peuple sache à quoi s'en tenir sur la sollicitude dont l'ont entouré de ses mandataires.

Le libelle en question commence ainsi :

"Le bruit court que grâce à l'influence de l'administrateur des finances, l'hôpital des variolés a été placé dans le quartier le plus populeux de la ville, sur un terrain que la ville est forcée d'acheter de Mme L.-M. Schneider."

Il sera d'abord que jamais semblable rumeur n'a circulé, puis venons aux faits :

La soussignée, M. C. Fitzenreiter, administrateur des water-works et des édifices publics, autorisé par le Conseil, cherche, depuis plusieurs mois, un édifice qui, par sa construction, ses dimensions et son emplacement, puisse servir d'hôpital de variolés, et n'en a pu trouver que deux : l'un qui appartient à Mme Schneider et l'autre à M. Labarre, sur le Bayou St. Jean. M. Fitzenreiter n'est pas tenu de recommander le premier parce qu'il est situé dans un lot où il n'y a qu'une seule maison avoisinante. Ces côtés de l'île sont à quelque distance d'autres habitées. MM. Lewis et Starcken membres du comité, ont approuvé la recommandation.

M. Fitzenreiter étant accompagné d'un médecin qui, après examen, déclara qu'il n'avait pas d'objections à faire valoir contre l'édifice, M. Schneider ignorait tout ce qui s'était passé ; après la recommandation de M. Fitzenreiter, il refusa positivement de louer la propriété, à la ville en se fondant sur ce qu'elle appartenait à Mme. Schneider, finalement arrêté par le Conseil et vu l'absolue nécessité d'un hôpital de variolés, il consentit au marché. La taxe fut fixée à 400 par mois, ce qui est bien au-dessous de ce qu'une bâtisse quelconque, également convenable, eût rapporté. Le *Times* n'a pas dit vrai en annonçant que l'on fit des réparations à la maison, elle a été louée à l'état où elle se trouvait.

Il n'y a pas d'ombre de "sincérité" dans ce paragraphe, si dans tout l'article. Comme "homme d'état," notre collègue, a la foi intelligent, énergique, résolu, sagace et honorable, est bien connu dans les cercles commerciaux et financiers, ici et au-dehors. Sa part dans "l'administration des finances de la ville" a été lourde et extrêmement ardue, mais nous avons tous pleine confiance dans son jugement et ses capacités comme financier, qualités qu'il a acquises en administrant pour son propre compte des affaires considérables et de grands biens, et qu'atteignent ses hautes intérêts comme banquier et comme marchand. Son "salaire" est de peu d'importance comparé avec la valeur de ses services au public ou la valeur du temps qu'il est obligé de consacrer à ces affaires personnelles. Nous nous empressons de déclarer que nous avons toujours trouvé l'administrateur des finances très zélé pour le maintien des droits et la poursuite des meilleurs intérêts de la ville.

Voici le quatrième paragraphe de l'article diffamatoire :

"Nous demandons à la propre chef il pourrait qui ne paiera pas ces qui est un légitimement. Nous demandons s'il est juste et légal de recevoir cinquante cents à la piastre pour des licences que la négligence ou la faute de l'administrateur a empêché de collecter lorsqu'elles étaient dues ! Nous demandons aussi si un administrateur, par le seul fait de son influence personnelle, a-t-il droit ou en connaissance de l'emporter sur ses autres collègues et de faire ce que bon lui semble."

Quand les licences de 1873 ont été être collectées, l'administrateur des finances a avisé les délinquants d'avoir à se présenter personnellement dans ces bureaux afin de leur faire comprendre à quels frais énormes ils s'exposeraient si les comptes étaient mis en cour. Dans les cas où le délinquant ne possédait pas assez de marchandises pour justifier le payement d'une licence au moins double que celle dont était frappé son industrie, il a quelquefois été opéré des réductions, du consentement de tous les administrateurs, lesquels pensaient qu'il valait mieux obtenir quelque chose que rien du tout, et épargner en même temps à la ville les honoraires excessifs qu'il faut payer aux greffiers et au shérif, honoraires égalant presque le montant de la licence.

Toutes les comptes de licence non payés, s'élèvent à $25,000, ont été remis à l'avocat de la ville, qui a obtenu dans tous les cas un jugement en faveur de la Nouvelle-Orléans. Néanmoins, la somme totale perçue jusqu'à présent ne dépasse pas $4,235, et il est douteux que l'on reçoive davantage. Or, pour collecter cette somme de $4,235, il a coûté en il coûtera à la ville plus de $5000 en honoraires que des trois révoltantes autorisées les Cours de la Cour de première instance de la ville. Nous le demandons de tous franchise au lecteur intelligent, n'est-il pas préférable, en beaucoup de cas, de transiger s'il n'y a pas à cela profit pour le Trésor de la ville, et cela n'est il pas plus juste que de payer, sous formes d'honoraires, de grosses sommes d'argent à des fonctionnaires avides ? Un grand nombre de Compagnies d'assurance refusent de payer les licences imposées par la ville, déclarant qu'elles sont exemptes de cet impôt, quand elles n'ont pas la démêle. Leur refus a grossi considérablement le montant des licences non collectées, mais est-ce la faute de l'Administrateur des Finances ?

Nous citons le paragraphe suivant :

"Nous craignons fort que dans l'élection du présent Administrateur des Finances, sous qui tout sont en opt agi on vue de l'hypothèse fausse qu'un homme réputé riche n'aurait pas d'ambition à se contenter rigoureusement à la lettre du devoir, et à la stricte probité."

Nous le demandons en toute sincérité, la ville de la Nouvelle-Orléans est elle la propriété partie ou privée de M. Hollingsworth, ou bien celui-ci est-il un serviteur du peuple, payé à raison de six mille piastres par an pour s'occuper des affaires de la ville et les administrer de manière à faire honneur à un homme d'affaires et à un gentleman ?

Il n'y a pas ombre de "sincérité" dans ce paragraphe, si dans tout l'article. Comme "homme d'état," notre collègue, a la foi intelligent, énergique, résolu, sagace et honorable, est bien connu dans les cercles commerciaux et financiers, ici et au-dehors. Sa part dans "l'administration des finances de la ville" a été lourde et extrêmement ardue, mais nous avons tous pleine confiance dans son jugement et ses capacités comme financier, qualités qu'il a acquises en administrant pour son propre compte des affaires considérables et de grands biens, et qu'atteignent ses hautes intérêts comme banquier et comme marchand. Son "salaire" est de peu d'importance comparé avec la valeur de ses services au public ou la valeur du temps qu'il est obligé de consacrer à ces affaires personnelles. Nous nous empressons de déclarer que nous avons toujours trouvé l'administrateur des finances très zélé pour le maintien des droits et la poursuite des meilleurs intérêts de la ville.

Voici le quatrième paragraphe de l'article diffamatoire :

"Nous demandons à la propre chef il pourrait qui ne paiera pas ces qui est un légitimement. Nous demandons s'il est juste et légal de recevoir cinquante cents à la piastre pour des licences que la négligence ou la faute de l'administrateur a empêché de collecter lorsqu'elles étaient dues ! Nous demandons aussi si un administrateur, par le seul fait de son influence personnelle, a-t-il droit ou en connaissance de l'emporter sur ses autres collègues et de faire ce que bon lui semble."

Quand les licences de 1873 ont été être collectées, l'administrateur des finances a avisé les délinquants d'avoir à se présenter personnellement dans ces bureaux afin de leur faire comprendre à quels frais énormes ils s'exposeraient si les comptes étaient mis en cour. Dans les cas où le délinquant ne possédait pas assez de marchandises pour justifier le payement d'une licence au moins double que celle dont était frappé son industrie, il a quelquefois été opéré des réductions, du consentement de tous les administrateurs, lesquels pensaient qu'il valait mieux obtenir quelque chose que rien du tout, et épargner en même temps à la ville les honoraires excessifs qu'il faut payer aux greffiers et au shérif, honoraires égalant presque le montant de la licence.

Toutes les comptes de licence non payés, s'élèvent à $25,000, ont été remis à l'avocat de la ville, qui a obtenu dans tous les cas un jugement en faveur de la Nouvelle-Orléans. Néanmoins, la somme totale perçue jusqu'à présent ne dépasse pas $4,235, et il est douteux que l'on reçoive davantage. Or, pour collecter cette somme de $4,235, il a coûté en il coûtera à la ville plus de $5000 en honoraires que des trois révoltantes autorisées les Cours de la Cour de première instance de la ville. Nous le demandons de tous franchise au lecteur intelligent, n'est-il pas préférable, en beaucoup de cas, de transiger s'il n'y a pas à cela profit pour le Trésor de la ville, et cela n'est il pas plus juste que de payer, sous formes d'honoraires, de grosses sommes d'argent à des fonctionnaires avides ? Un grand nombre de Compagnies d'assurance refusent de payer les licences imposées par la ville, déclarant qu'elles sont exemptes de cet impôt, quand elles n'ont pas la démêle. Leur refus a grossi considérablement le montant des licences non collectées, mais est-ce la faute de l'Administrateur des Finances ?

Nous citons le paragraphe suivant :

"Nous craignons fort que dans l'élection du présent Administrateur des Finances, sous qui tout sont en opt agi on vue de l'hypothèse fausse qu'un homme réputé riche n'aurait pas d'ambition à se contenter rigoureusement à la lettre du devoir, et à la stricte probité."

Nous le demandons en toute sincérité, la ville est elle la propriété partie ou privée de M. Hollingsworth, ou bien celui-ci est-il un serviteur du peuple, payé à raison de six mille piastres par an pour s'occuper des affaires de la ville et les administrer de manière à faire honneur à un homme d'affaires et à un gentleman ?

Il n'y a pas ombre de "sincérité" dans ce paragraphe, si dans tout l'article. Comme "homme d'état," notre collègue, a la foi intelligent, énergique, résolu, sagace et honorable, est bien connu dans les cercles commerciaux et financiers, ici et au-dehors. Sa part dans "l'administration des finances de la ville" a été lourde et extrêmement ardue, mais nous avons tous pleine confiance dans son jugement et ses capacités comme financier, qualités qu'il a acquises en administrant pour son propre compte des affaires considérables et de grands biens, et qu'atteignent ses hautes intérêts comme banquier et comme marchand. Son "salaire" est de peu d'importance comparé avec la valeur de ses services au public ou la valeur du temps qu'il est obligé de consacrer à ces affaires personnelles. Nous nous empressons de déclarer que nous avons toujours trouvé l'administrateur des finances très zélé pour le maintien des droits et la poursuite des meilleurs intérêts de la ville.

Voici le quatrième paragraphe de l'article diffamatoire :

"Nous demandons à la propre chef il pourrait qui ne paiera pas ces qui est un légitimement. Nous demandons s'il est juste et légal de recevoir cinquante cents à la piastre pour des licences que la négligence ou la faute de l'administrateur a empêché de collecter lorsqu'elles étaient dues ! Nous demandons aussi si un administrateur, par le seul fait de son influence personnelle, a-t-il droit ou en connaissance de l'emporter sur ses autres collègues et de faire ce que bon lui semble."

Quand les licences de 1873 ont été être collectées, l'administrateur des finances a avisé les délinquants d'avoir à se présenter personnellement dans ces bureaux afin de leur faire comprendre à quels frais énormes ils s'exposeraient si les comptes étaient mis en cour. Dans les cas où le délinquant ne possédait pas assez de marchandises pour justifier le payement d'une licence au moins double que celle dont était frappé son industrie, il a quelquefois été opéré des réductions, du consentement de tous les administrateurs, lesquels pensaient qu'il valait mieux obtenir quelque chose que rien du tout, et épargner en même temps à la ville les honoraires excessifs qu'il faut payer aux greffiers et au shérif, honoraires égalant presque le montant de la licence.

Toutes les comptes de licence non payés, s'élèvent à $25,000, ont été remis à l'avocat de la ville, qui a obtenu dans tous les cas un jugement en faveur de la Nouvelle-Orléans. Néanmoins, la somme totale perçue jusqu'à présent ne dépasse pas $4,235, et il est douteux que l'on reçoive davantage. Or, pour collecter cette somme de $4,235, il a coûté en il coûtera à la ville plus de $5000 en honoraires que des trois révoltantes autorisées les Cours de la Cour de première instance de la ville. Nous le demandons de tous franchise au lecteur intelligent, n'est-il pas préférable, en beaucoup de cas, de transiger s'il n'y a pas à cela profit pour le Trésor de la ville, et cela n'est il pas plus juste que de payer, sous formes d'honoraires, de grosses sommes d'argent à des fonctionnaires avides ? Un grand nombre de Compagnies d'assurance refusent de payer les licences imposées par la ville, déclarant qu'elles sont exemptes de cet impôt, quand elles n'ont pas la démêle. Leur refus a grossi considérablement le montant des licences non collectées, mais est-ce la faute de l'Administrateur des Finances ?

Nous citons le paragraphe suivant :

"Nous craignons fort que dans l'élection du présent Administrateur des Finances, sous qui tout sont en opt agi on vue de l'hypothèse fausse qu'un homme réputé riche n'aurait pas d'ambition à se contenter rigoureusement à la lettre du devoir, et à la stricte probité."

Nous le demandons en toute sincérité, la ville est elle la propriété partie ou privée de M. Hollingsworth, ou bien celui-ci est-il un serviteur du peuple, payé à raison de six mille piastres par an pour s'occuper des affaires de la ville et les administrer de manière à faire honneur à un homme d'affaires et à un gentleman ?

Il n'y a pas ombre de "sincérité" dans ce paragraphe, si dans tout l'article. Comme "homme d'état," notre collègue, a la foi intelligent, énergique, résolu, sagace et honorable, est bien connu dans les cercles commerciaux et financiers, ici et au-dehors. Sa part dans "l'administration des finances de la ville" a été lourde et extrêmement ardue, mais nous avons tous pleine confiance dans son jugement et ses capacités comme financier, qualités qu'il a acquises en administrant pour son propre compte des affaires considérables et de grands biens, et qu'atteignent ses hautes intérêts comme banquier et comme marchand. Son "salaire" est de peu d'importance comparé avec la valeur de ses services au public ou la valeur du temps qu'il est obligé de consacrer à ces affaires personnelles. Nous nous empressons de déclarer que nous avons toujours trouvé l'administrateur des finances très zélé pour le maintien des droits et la poursuite des meilleurs intérêts de la ville.

Voici le quatrième paragraphe de l'article diffamatoire :

"Nous demandons à la propre chef il pourrait qui ne paiera pas ces qui est un légitimement. Nous demandons s'il est juste et légal de recevoir cinquante cents à la piastre pour des licences que la négligence ou la faute de l'administrateur a empêché de collecter lorsqu'elles étaient dues ! Nous demandons aussi si un administrateur, par le seul fait de son influence personnelle, a-t-il droit ou en connaissance de l'emporter sur ses autres collègues et de faire ce que bon lui semble."

Quand les licences de 1873 ont été être collectées, l'administrateur des finances a avisé les délinquants d'avoir à se présenter personnellement dans ces bureaux afin de leur faire comprendre à quels frais énormes ils s'exposeraient si les comptes étaient mis en cour. Dans les cas où le délinquant ne possédait pas assez de marchandises pour justifier le payement d